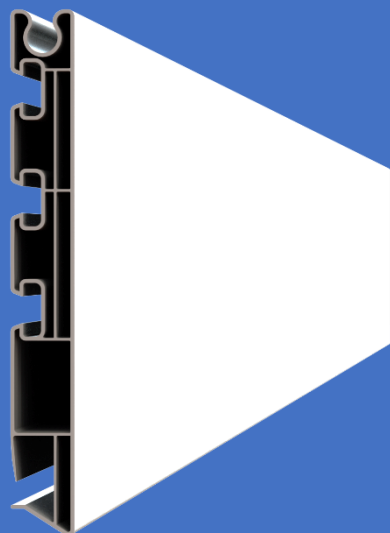




Utilisation

- En planche d'égout en façade
- En planche de rive en pignon
- Gamme d'accessoires adaptés
- Associé à nos lambris alvéolaires
- Gestion efficace de la dilatation

Couleurs et finitions



Blanc



Sable



Gris



Anthracite



Noir

Composition de la matière

- PVC Rigide
- Stabilisé Calcium Zinc

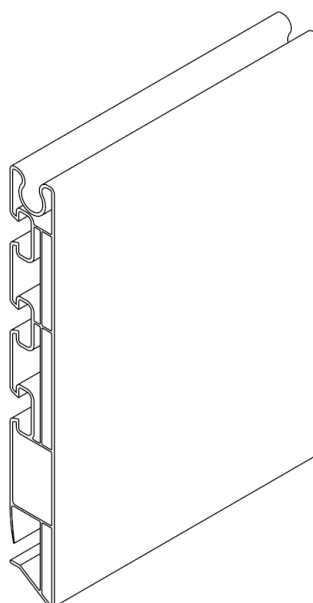
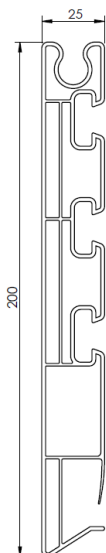
Caractéristiques techniques

- Hauteur : 200 mm
- Longueur : 4000 mm
- Epaisseur : 25 mm
- Paroi extérieure : 1.4 mm
- Paroi intérieure : 1 mm
- Masse volumique : 1.610 kg/dm³
- Poids : 1620 g/ml
- Dureté : 81 Shore D
- Point vicat : ≥ 79°C
- Taux de cendre : 23%

Normes et garanties

- Classement feu M1 n°P186051-DE/1 établi par le LNE 25/10/18
- Avis technique 2/13-1541_V1 l'avant-toit PVC M.E.P.
- Garantie décennale
- Le produit bénéficie de la marque de certification :  104-105
- La pose du système de l'avant-toit PVC M.E.P. est admise en habillage de sous toiture en zone sismiques 1 à 4 béton pour les catégories de bâtiments d'importance I à V selon les arrêtés des 22 octobre 2010 et 19 juillet 2011
- Chaque lame est imprimée pour l'identification et la traçabilité

Plans techniques



Avis Technique 2.2/13-1541_V1

Annule et remplace l'Avis Technique 2/13-1541

*Habillage d'avancé de
sous-toiture
Roof trim*

L'avant-toit PVC M.E.P.

Titulaire : M.E.P.
ZAC La Justice
FR-95380 Villeron

Tél. : +33 (0) 1 34 68 56 30
Fax : +33 (0) 1 34 72 74 90
E-mail : info@mep-avantoit.com
Internet : www.mep-avantoit.com

Distributeur : M.E.P.
ZAC La Justice
FR-95380 Villeron

Tél. : +33 (0) 1 34 68 56 30
Fax : +33 (0) 1 34 72 74 90
E-mail : info@mep-avantoit.com
Internet : www.mep-avantoit.com

Groupe Spécialisé n° 2.2

Produits et procédés de bardage rapporté, vêtage et vêtue

Publié le 25 janvier 2019



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB. Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site internet du CSTB (<http://www.cstb.fr>)

© CSTB 2019

Dossier P186051 - Document DE/1 - Page 1/4

LABORATOIRE
NATIONAL
DE MÉTROLOGIE
ET D'ESSAIS

LNE

LABORATOIRE DE TRAPPES
29 Avenue Roger Hennequin – 78197 Trappes Cedex
Tél : 01 30 69 10 00 – Fax : 01 30 69 12 34

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 25 octobre 2018

N° P186051 - DE/1

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par : MEP
ZAC La Justice
Rue de la Sucrierie
95380 VILLERON
France

Marque commerciale : BANDEAU A DILATATION

Description sommaire :
Composition globale : Matériau à base de PVC sous forme granulés, non ignifugé. Matériau creux.
Application : Planche de rive
Masse : 335 kg/m³ ± 10% (Déterminée par le LNE)
Epaisseur : 24 mm ± 10% (Déterminée par le LNE)
Coloris : Divers

Rapport d'essais : N° P186051 - DE/1 du 25 octobre 2018

Nature des essais : Détermination du classement NF P 92-507 (février 2004)
Essai par rayonnement NF P 92-501 (décembre 1995).

Classement : **M1** SUR LA FACE LISSE

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITÉE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P186051 - DE/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages**.

Trappes, le 25 octobre 2018



Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie

Maxime MAJ